

## Un an après le début de la crise sanitaire

Par Martine Antoine, co-présidente Institut Renaudot

Mai 2021

Le confinement, s'il a évidemment contribué à limiter les risques de transmission, a aussi aggravé les conditions de vie du quotidien de ces familles : par exemple pour les personnes en contrat très précaires, pour avoir accès à une connexion internet, pour imprimer les devoirs à faire à la maison, pour les comprendre d'ailleurs et pour les expliquer aux enfants...

Ce que nous savions depuis longtemps de cette relation entre état de santé et déterminants est apparue en quelque sorte au grand jour, relayée par les médias. Ce qu'ont exprimés les «gilets jaunes en 2019, rejoignent ce qui s'exprime aujourd'hui encore plus fortement, c'est l'exigence de compter dans la société, de sortir de l'ombre, d'être considéré autrement que comme «ceux d'en bas». Nombre d'élus locaux, de professionnels de terrain, d'associations diverses, de citoyens qui se sont spontanément engagés dans des actions de solidarité, veulent aujourd'hui avoir voix au chapitre. Cela nous conforte dans le plaidoyer que nous portons pour les démarches communautaires en santé

Cette situation inédite peut-elle créer de nouvelles opportunités pour une meilleure reconnaissance et prise en considération de ce que prescrivait la charte d'Ottawa à propos de la responsabilités des Etats ?

Pour l'Institut Renaudot qui promeut en France les démarches communautaires en santé, la pandémie a mis en exergue à la fois l'urgence et la nécessité de repenser l'articulation entre les politiques publiques (sortir des silos), les priorités dans l'allocation de ressources et la recherche de nouvelles ressources pour garantir davantage d'équité dans la répartition (par ex du côté des grands groupes qui se sont enrichis pendant la crise), **tout comme de déclarer les produits de santé essentiels (comme les vaccins) comme des biens communs appartenant à l'humanité et ne pouvant être sources d'enrichissement.**